

Nantes, le 22 mai 2025

AEFE – rentrée 2025

Appel à candidatures pour recrutement de personnels détachés sur des missions le d'encadrement

L'Agence pour l'enseignement français à l'étranger lance un appel à candidatures pour le recrutement d'une cheffe ou d'un chef d'établissement pour le Lycée Jean Renoir de Munich

Préambule

Pour diriger ses établissements français à l'étranger, l'Agence recrute tous les ans des personnels de direction, chefs d'établissement ou chefs d'établissement adjoints. Ces personnels sont fonctionnaires titulaires et exercent les missions fixées par le décret 2001-1174 du 11/12/2001 portant statut particulier du corps des personnels de direction d'établissement d'enseignement ou de formation relevant du ministère de l'Éducation nationale.

Ils sont détachés sur un contrat de droit public de trois ans, renouvelable par reconduction expresse pour deux périodes d'une année.

Ces recrutements sont conditionnés à l'accord de détachement de l'administration d'origine et à l'agrément du poste diplomatique.

Sont exigées par ailleurs une bonne maîtrise de l'outil informatique et éventuellement d'une capacité à s'exprimer couramment dans une langue étrangère.

L'implantation géographique du poste, la diversité des élèves, des professeurs, des personnels et des missions de l'enseignement français à l'étranger enrichissent le métier de proviseur ou de proviseure et de membre de l'encadrement. Elles génèrent également des contraintes spécifiques.

L'attention des candidats et candidates à un poste de direction est attirée sur la spécificité des établissements français à l'étranger. Acteurs de la politique de rayonnement culturel, linguistique et de coopération éducative de la France, financés conjointement par les familles et par l'État et soumis d'abord au droit local, ces établissements ne peuvent être appréhendés comme les établissements de France. Le proviseur ou la proviseure doit sensibiliser les personnels nouvellement arrivés aux caractères originaux de leur établissement d'affectation.

La mission de responsable d'établissement s'inscrit dans ce contexte particulier marqué par la richesse et la diversité de la communauté éducative, la variété et la complexité des missions qui conduisent le chef ou la cheffe d'établissement à adapter méthodes, comportements et contenus d'enseignement à un contexte local parfois très différent du contexte en France et à prendre en compte la nécessité d'offrir aux élèves un double enracinement dans la culture française et dans celle du pays-hôte. Une majorité des établissements français à l'étranger est gérée par un comité de

gestion et/ou une association avec laquelle le proviseur ou la proviseure doit nouer des relations de confiance.

Compte tenu des fortes marges d'autonomie de ces établissements, en particulier en matière de gestion des ressources humaines et de gestion financière, les chefs et cheffes d'établissement voient leurs missions élargies et sont la clef de voûte du système de gouvernance des établissements du réseau de l'AEFE. De plus, au-delà de ses missions d'éducation, l'établissement contribue à la politique de rayonnement linguistique et culturel et de coopération éducative conduite par le poste diplomatique. Le proviseur ou la proviseure, qui s'appuie sur son équipe de direction, incluant notamment les directeurs ou directrices d'école, exerce ses fonctions en étroite collaboration avec le service de coopération et d'action culturelle (SCAC) de l'ambassade de France et sous l'autorité de l'ambassadeur ou de l'ambassadrice.

Dans ce cadre, le proviseur ou la proviseure, collaborateur proche de la directrice générale de l'Agence, élabore et met en œuvre le projet d'établissement. Au fait des textes officiels et des publications pédagogiques majeures, le proviseur ou la proviseure est un référent sur le plan pédagogique et joue un rôle incitatif fort dans la réflexion menée au sein de l'équipe enseignante, pour la production d'outils pédagogiques adaptés au contexte local et pour l'insertion harmonieuse, utile et efficace de l'établissement dans son environnement.

Dans le cadre du plan d'action consacré à l'égalité professionnelle à l'AEFE les personnels de direction mettront en œuvre une politique d'égalité professionnelle.

Ces postes sont soumis à un entretien préalable.

14338 – ALLEMAGNE

Une cheffe ou un chef d'établissement pour le lycée Jean-Renoir de Munich (LJR), établissement en gestion directe de 4^e catégorie, scolarisant 1 164 élèves des classes préélémentaires à la classe de terminale (576 dans le 1^{er} degré et 588 dans le second degré) sur deux sites distincts.

Des travaux de rénovation du gymnase du site de Giesing (école primaire) sont en cours. La livraison est prévue en janvier 2026. Il conviendra de suivre l'avancée des travaux en lien étroit avec les services centraux de l'AEFE.

Une connaissance approfondie du fonctionnement des filières européennes, Abibac et bac français international français américain espagnol sera un atout supplémentaire.

L'établissement est le siège de l'IRF (Institut régional de formation) pour la zone Europe centrale et orientale (ZECO). La cheffe ou le chef d'établissement du lycée Jean-Renoir est également ordonnateur secondaire pour les 5 établissements franco-allemands d'Allemagne.

Le rôle de la cheffe ou du chef d'établissement à l'étranger diffère sensiblement de celui exercé en France. Il consiste à piloter un établissement dans un contexte et un environnement requérant des compétences spécifiques. La personne recrutée sera placée sous l'autorité de l'ambassadrice ou l'ambassadeur et de sa représentante ou de son représentant (la conseillère ou le conseiller de coopération et d'action culturelle).

Elle disposera d'une bonne maîtrise des dimensions budgétaires et financières afin de conduire la politique de l'établissement.

Impliquée dans la gestion des ressources humaines (10 personnels détachés d'encadrement et de formation dont 4 EF2D, 40 personnels détachés d'enseignement ou résidents et 161 recrutés locaux), elle participera aux recrutements des personnels détachés sur des postes d'enseignement, d'éducation et d'administration en application des circulaires de l'AEFE et des recrutés locaux en conformité avec le droit du travail local. Dotée de qualités de diplomatie et de leadership, la personne recrutée saura mobiliser et encadrer une équipe avec efficacité. Elle devra faire preuve d'une grande capacité d'adaptation, en intégrant dans sa gestion des ressources humaines les particularités liées au contexte international, ainsi que les spécificités locales du droit du travail en Allemagne, notamment en ce qui concerne le rôle essentiel des instances de représentation du personnel de droit local.

La coopération éducative est un axe de développement privilégié pour l'AEFE, qu'il conviendra de développer ou d'initier. Sa mise en œuvre par l'établissement, en relation avec le service culturel de l'Ambassade requiert des qualités d'ouverture, d'initiative et de mobilisation des équipes.

Une expérience récente de chef d'établissement de lycée de 4^e catégorie est indispensable au regard de la complexité et des spécificités du poste.

La pratique de l'allemand (niveau B2) est indispensable.

Poste à pourvoir le 01/09/2025.

Scolarisation : ECL.

- **Du 22 mai au 2 juin 2025 (à minuit heure de Paris) :**

Les candidates et les candidats saisiront et imprimeront leur dossier de candidature sur le module de saisie dédié accessible sur le site <http://www.aefe.gouv.fr>.

NB : Les candidates et candidats **qui auraient déjà constitué un dossier en septembre 2024** et qui souhaitent candidater sur ce poste devront ressaisir et imprimer un dossier (en choisissant de nouveaux identifiant et mot de passe) et joindront une nouvelle lettre de motivation ainsi que les pièces justificatives non fournies en septembre.

- **Pour le 3 juin 2025 :**

Les candidates et candidats transmettront au bureau du recrutement de la DRH un exemplaire du dossier, complété et accompagné des pièces justificatives sous format PDF, via le site France Transfert (francetransfert.numerique.gouv.fr), **sans les avis hiérarchiques**, à l'adresse suivante :

- recrutperdir.aefe@diplomatie.gouv.fr

Tous les candidates et candidats transmettront simultanément le dossier original à leurs supérieurs hiérarchiques pour avis.

- **Pour le 10 juin 2025 dernier délai :**

Les rectorats ou ambassades transmettront uniquement la dernière page du dossier revêtue des avis hiérarchiques par courriel à recrutperdir.aefe@diplomatie.gouv.fr

- **À réception de leur dossier par le bureau du recrutement de la DRH de l'AEFE**, les candidates et candidats recevront un courrier électronique leur confirmant l'enregistrement de leur candidature.

Les modalités d'entretien seront communiquées ultérieurement aux candidates et candidats sélectionnés.

En cas de difficulté, il est très vivement recommandé de prendre contact avec le bureau du recrutement de l'AEFE – Direction des Ressources Humaines à Nantes au 02.51.77.29.25 / 02.51.77.29.61 ou par courriel à recrutperdir.aefe@diplomatie.gouv.fr